

Département de l'Yonne

Communauté de Communes  
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	12 décembre 2018	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>
Date d'affichage de la convocation :	12 décembre 2018	En exercice : 50 Présents : 48 Votants : 49

## Séance du lundi 17 décembre 2018

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 17 décembre deux mille dix-huit à dix-neuf heures, à la salle des Champs Blancs à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, M. Patrick LEMAISTRE, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, M. Hassan LARIBIA, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Jean PARMENTIER, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, Mme Corinne BALLANTIER, M. Laurent CHAT, M. Eric GALLOIS, M. Lionel BOUTIN, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, Mme Sylvie BLANC, M. Alain PETER, Mme Laure FARO, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

**ETAIENT ABSENTS :**

Mme Monique PAUTRÉ procuration à M. Nicolas SORET  
Bernadette MONNIER,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

**Objet : Avance sur subvention 2019 pour l'EPIC de l'Office de Tourisme de Joigny et du Jovinien**

**Objet : Avance sur subvention 2019 pour l'EPIC de l'Office de Tourisme de Joigny et du Jovinien**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du 16 novembre 2016 portant sur le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes du Jovinien,

**Vu** la délibération du 20 décembre 2016 créant un office de tourisme intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Considérant** que la Communauté de Communes du Jovinien aura à verser, pour l'année 2019, une subvention d'équilibre à l'EPIC de l'office de tourisme,

**Considérant** que l'EPIC de l'office de tourisme aura besoin de trésorerie pour payer ses dépenses de début d'année 2019, avant le vote de ladite subvention d'équilibre,

**Considérant** la réunion de la commission des « finances », le 6 décembre 2018,

**Considérant** la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, le 6 décembre 2018,

**Vu** l'exposé du Vice-Président,

**Le conseil communautaire,**  
**Après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VERSE** à l'EPIC de l'office de tourisme une avance maximale de 30 000 € au début d'année 2019, à valoir sur sa subvention d'équilibre au titre de l'année 2019,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à signer toute pièce relative à cette avance.



Pour copie conforme,  
Le Président,

Nicolas SORET

Date de réception  
par la Sous-préfecture : 28 DEC. 2018

Date de publication : 28 DEC. 2018